



CONGO RESSOURCES MINING

POLITIQUE DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

Portée

La présente politique s'applique à toute la chaîne d'approvisionnement de la Société CRM Sarlu. Autrement dit, elle s'applique à toutes les activités de CRM Sarlu l ainsi qu'à tous les acteurs qui concourent à l'approvisionnement des minerais de CRM.

Contenu

En accord avec la législation nationale, internationale ainsi que le Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque, CRM Sarlu s'engage à bannir tout acte pouvant souiller sa chaîne d'approvisionnement. Elle s'engage spécifiquement à :

- Lutter contre le travail des enfants et femmes enceintes dans sa chaîne d'approvisionnement.

En vue de donner strict effet à cet engagement, la société CRM Sarlu met en place une politique spécifique de lutte contre le travail des enfants et femmes enceintes.

- Lutter contre le travail forcé et toute forme de traitement cruel, inhumain et dégradant.
- Lutter contre tout acte portant atteinte aux droits humains, y compris les violences sexuelles.
- Lutter contre tout acte d'encouragement des ou de financement de groupes armés, de crime de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide.
- S'assurer que tous ses partenaires respectent scrupuleusement le devoir de diligence raisonnable.
- Bannir tout acte de corruption et de paiement des taxes illégales. A ce titre, la Société CRM Sarlu s'acquitte formellement de toutes ses obligations envers le gouvernement et tous ses partenaires.
- Bannir tout acte de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.
- Collaborer franchement avec le gouvernement et la société civile en vue de mettre en place un climat sain de travailler.

- Pour s'assurer de la conformité des activités des coopératives partenaires à la réglementation des activités minières, CRM Sarlu déploie un agent sur le site de chacune de ces coopératives, qui font régulièrement rapport des activités sur sites.

Dans le cadre de son engagement ferme à respecter la réglementation minière, la Société CRM Sarlu met en place des politiques de diligence raisonnable claires et détaillées et veille à leur vulgarisation à l'intention de toutes personnes et institutions intervenant dans sa chaîne d'approvisionnement.

CRM se réserve le droit de pas travailler avec toute personnes ou entité qui ne respecte pas cette directive.

Entrée en application

La présente politique en application à la date de sa signature par la Direction de la société CRM Sarlu. Elle est susceptible de modification et de mise à jour.

Juin 2022

POUR CRM SARLU

BAHATI MIRINDI Hilaire
Directeur Gérant

